

Information financière du troisième trimestre 2025

Le 23 octobre 2025

Chiffre d'affaires (à périmètre et taux de change constants) :

- -24 % au troisième trimestre 2025
- -10 % sur les neuf premiers mois de 2025

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2025

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2025 du Groupe s'élève à 630 millions d'euros, en baisse de -24 % :

- Bolloré Energy: 530 millions d'euros, -25 % suite à la baisse générale des cours des produits pétroliers et à la diminution des volumes vendus sur le trimestre;
- Industrie : 73 millions d'euros, -21 % en raison principalement de la baisse de l'activité de BlueBus qui avait bénéficié de la reprise des ventes de bus 12 mètres en 2024, et malgré une progression sur les Films.

En données publiées, le chiffre d'affaires est en recul de -22 % par rapport à celui du troisième trimestre 2024, compte tenu de +26 millions d'euros de variations de périmètre liées essentiellement à l'acquisition de Chantelat par Bolloré Energy et d'effets de change légèrement négatifs.

Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2025

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires à fin septembre 2025 est en baisse de -10 % à 2 178 millions d'euros.

A périmètre et taux de change constants, comparés aux neuf premiers mois de 2024, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

- Bolloré Energy : 1 867 millions d'euros, -10 %, dans un contexte général de baisse des cours, malgré des volumes vendus globalement en hausse, soutenus par l'activité négoce ;
- Industrie : 229 millions d'euros, -17 %, en raison de la baisse de l'activité BlueBus par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice 2024 qui bénéficiaient de la reprise des ventes de bus 12m à la RATP, du retrait de l'activité Terminaux Spécialisés dans les Systèmes et malgré une progression de l'activité Films.

En données publiées, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'année est en retrait de -7 %, compte tenu de +79 millions d'euros de variations de périmètre, principalement liés à l'acquisition de Chantelat par Bolloré Energy et de +1 million d'euros d'effets de change.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	3 ^{ème} trimestre					Cumul 9 mois				
	2025	2024*	Croissance publiée	Croissance organique	2025	2024*	Croissance publiée	Croissance organique		
Bolloré Energy	530	688	-23%	-25%	1 867	2 004	-7%	-10%		
Industrie	73	92	-20%	-21%	229	270	-15%	-17%		
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	27	29	-9%	-15%	82	76	+8%	-6%		
Total	630	809	-22%	-24%	2 178	2 350	-7%	-10%		

^(*) Retraité : Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).

Faits marquants et évènements récents

Programme de rachat d'actions Bolloré SE

Au cours du 1^{er} semestre 2025, Bolloré SE a acquis 35,4 millions de ses propres actions (représentant 1,26 % du capital) pour 196,5 millions d'euros ⁽¹⁾. 44,1 millions d'actions Bolloré SE ont été annulées au cours du 1^{er} semestre 2025, ramenant le nombre total d'actions auto-détenues à 3,2 millions (représentant 0,11 % du capital).

Le Conseil d'administration du 17 septembre 2025 a décidé d'annuler les 3,2 millions d'actions auto-détenues.

Scission de Vivendi

Le 18 juillet 2025, en vertu de l'arrêt de la Cour d'appel du 22 avril 2025 ayant annulé la décision de l'AMF du 13 novembre 2024 en ce qu'elle avait retenu l'absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'AMF a décidé qu'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de la société Vivendi SE devait être déposé dans un délai fixé à six mois. La clôture de l'offre n'interviendrait qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt. L'audience de la Cour de cassation a été fixée au 25 novembre 2025. Le 28 juillet 2025, Bolloré SE a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de la décision de l'AMF du 18 juillet.



Évolution du chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre		
	2025	2024* organique	2024*	2025	2024* organique	2024*	2025	2024* organique	2024*
Bolloré Energy	675	677	655	661	682	661	530	711	688
Industrie	78	77	75	78	105	104	73	93	92
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	29	27	20	26	28	26	27	31	29
Total	782	780	751	765	816	790	630	835	809

Les valeurs présentées sont exprimées en millions d'euros et arrondies à la décimale la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.



^(*) Retraité : Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).